

Système unifié d'établissement de rapports, basé sur un cadre commun de suivi des résultats

Comme les données sont incomplètes et de mauvaise qualité et que les différents processus de notification des partenaires exigent un temps considérable, il est difficile de suivre l'exécution des plans de santé nationaux. L'IHP+ encourage à utiliser un cadre commun pour suivre l'action menée conjointement en vue de renforcer les systèmes de santé et d'obtenir de meilleurs résultats sanitaires. Plusieurs avantages devraient en découler, notamment des rapports plus fiables établis dans de meilleurs délais et un processus de notification qui demande moins de travail aux pays. Plusieurs pays utilisent déjà le cadre, notamment le Burkina Faso et le Kenya.

Responsabilité mutuelle

La responsabilité mutuelle de tous les partenaires de l'IHP+ est renforcée de plusieurs façons. Au niveau national, par un dialogue plus ouvert sur la politique de santé et par le suivi des résultats sectoriels. Au niveau mondial, les progrès par rapport aux engagements pris par les partenaires dans le pacte mondial et les pactes de pays sont mesurés par « l'IHP+ Results », consortium indépendant chargé par le Partenariat de faire rapport lors de réunions mondiales comme le Forum sur la santé et le développement.

'L'IHP+ renforce les aspects qui ne sont pas encore suffisamment ancrés comme la question de la responsabilité mutuelle.'

(Salif Samake, Ministre de la santé du Mali)

'Une étape importante pour créer un cadre cohérent et exhaustif du développement sanitaire.'

(S. E. Adani Illo, Ambassadeur et Représentant permanent du Niger auprès de l'Office des Nations Unies à Genève)

'C'est par l'adhésion pleine et entière du pays qu'on peut susciter un engagement et c'est grâce à l'engagement qu'on commence à voir des résultats. En travaillant dans le cadre du Partenariat international pour la santé, nous garantissons un soutien au plan de développement sanitaire de l'Éthiopie.'

(Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Ministre de la Santé de l'Éthiopie)

Comment les partenaires de l'IHP+ collaborent-ils ?

L'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale ont formé une petite équipe centrale, mais l'IHP+ fait principalement appel au personnel des organismes partenaires.

L'IHP+ n'est pas une institution structurée. Tous les signataires du pacte mondial font partie des organes directeurs du Partenariat.

Partenaires de l'IHP+

Gouvernements de pays en développement : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Vietnam, Zambie.

Gouvernements de pays développés : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Organismes internationaux, fondations : Alliance GAVI, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission européenne, Fondation Bill et Melinda Gates, Fonds mondial, OMS, ONUSIDA, Organisation internationale du travail, PNUD, UNFPA, UNICEF.

Société civile à tous les niveaux

Au 31 Janvier 2010

L'IHP collabore en outre avec des initiatives apparentées : le Réseau de métrologie sanitaire (HMN), Providing for Health (P4H), l'Alliance mondiale pour les personnels de santé (GHWA), le mécanisme d'Harmonisation pour la santé en Afrique (HHA), le Financement innovant basé sur les résultats (IRBF) et l'Initiative visant à sauver un million de vies (Catalytic initiative – CI).



www.internationalhealthpartnership.net



Contacts

info@internationalhealthpartnership.net

Organisation mondiale de la santé Systèmes et services de santé

Avenue Appia 20
1211 Genève 27, Suisse
tél: +41 (0)22 791 4473
fax: +41 (0)22 791 4186

Banque mondiale

1818 H Street, NW
Washington, DC
20433 Etats-Unis
tél: +(001) 202 458 0447
fax: +(001) 202 522 3234



Unis pour un avenir plus sain

Partenariat international pour la santé & initiatives apparentées

Obtenir de meilleurs résultats sanitaires en mobilisant les partenaires autour d'une seule stratégie nationale dirigée par le pays



Tendances actuelles concernant les OMD liés à la santé

- Le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans a diminué de 27 % environ entre 1990 et 2007. Mais 3,8 millions d'enfants meurent encore chaque année de pneumonie et de diarrhée, affections qu'il est pourtant possible de prévenir et de soigner!
- En 2007, un tiers des 9,7 millions de personnes qui avaient besoin du traitement contre le VIH/sida dans les pays en développement en bénéficiaient!
- La mortalité maternelle n'a guère évolué à l'échelle mondiale depuis 1990.¹
- Entre 2000 et 2008, sur les 108 pays confrontés au paludisme, plus d'un tiers) ont fait état de baisses de plus de 50 % des cas de paludisme. Toutefois, c'est dans les pays aux taux d'incidence les plus élevés que le nombre de cas a le moins chuté.²

¹ Statistiques sanitaires mondiales 2009, OMS
² Le Rapport 2009 sur le paludisme



Pourquoi l'IHP+ ?

L'IHP+ a été créé afin de progresser plus rapidement vers les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

En 2000, la communauté internationale a pris l'engagement sans précédent d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des habitants les plus pauvres du monde en l'espace de 15 ans. Cette Déclaration du Millénaire a débouché sur huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont trois concernent directement la santé.

L'aide au développement consacrée à la santé a plus que doublé entre 2000 et 2010. Le nombre d'initiatives mondiales visant des priorités sanitaires spécifiques a lui aussi augmenté. À mi-parcours entre 2000 et 2015, l'analyse a révélé des signes de progrès encourageants, notamment en ce qui concerne la santé de l'enfant. Elle met aussi en lumière les domaines où il faut préserver les acquis, en particulier ceux du sida, de la tuberculose et du paludisme. Mais dans d'autres domaines, les progrès sont minimes voire nuls, notamment dans celui de la santé de la mère et du nouveau-né.

Les obstacles au progrès apparaissent désormais plus clairement.

• **Tout n'est pas mis en œuvre** pour résoudre les problèmes des systèmes de santé. Les systèmes de santé doivent être plus efficaces et plus équitables pour que les pays puissent appliquer à grande échelle les programmes de prévention et de lutte indispensables pour atteindre des objectifs sanitaires précis.

- Les investissements nationaux et internationaux dans la santé restent **insuffisants**.
- Le financement international demeure **imprévisible**.
- Le soutien apporté aux pays manque souvent d'**efficacité**.
- Le paysage de plus en plus compliqué de l'aide internationale rend plus patents encore des problèmes comme la **répétition inutile** des activités et leur **morcellement** au niveau des pays.

En 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a défini des principes clairs qui, s'ils étaient appliqués, rendraient l'aide plus efficace. L'IHP+ a été créé pour mettre ces principes en pratique dans le secteur de la santé.

Qu'est-ce que l'IHP+ ?

Un groupe de partenaires qui ont pour **but commun d'améliorer les services de santé et les résultats sanitaires** en mettant en pratique les principes de Paris et d'Accra concernant l'efficacité de l'aide.

Créé en septembre 2007, l'IHP+ est ouvert à tous les gouvernements des pays en développement et des pays développés ainsi qu'aux organismes et aux groupes de la société civile actifs dans le domaine de la santé qui souhaitent signer les engagements du pacte mondial de l'IHP+.

Le pacte mondial de l'IHP+ définit des engagements inspirés des principes de Paris :

- Adhésion pleine et entière du pays
- Alignement sur les systèmes nationaux
- Harmonisation entre organismes
- Gestion axée sur les résultats
- Responsabilité mutuelle

Les pays en développement devraient en retirer les avantages suivants :

- Meilleurs résultats grâce à une meilleure utilisation des fonds existants
- Plus grande harmonisation de l'aide afin de limiter le morcellement et les coûts de transaction
- Meilleure coordination entre les gouvernements des pays bénéficiaires et leurs partenaires de développement
- Plus grande responsabilité mutuelle et plus grande transparence en associant progressivement tous les acteurs aux processus nationaux de planification et de suivi
- Financement prévisible à long terme pour renforcer les systèmes de santé
- Rôle prépondérant des instances gouvernementales dans la coordination du secteur.



“ ... Meilleure coordination entre les gouvernements des pays bénéficiaires et leurs partenaires de développement. ”

Que fait l'IHP+ ?

L'IHP+ mobilise les partenaires autour d'un **plan sanitaire national unique** selon cinq grands axes.



Appui aux processus de planification nationaux

Les signataires de l'IHP+ s'engagent à soutenir des processus de planification exhaustifs dans le domaine de la santé et à revoir les politiques et les procédures en vigueur au niveau mondial pour que l'appui soit mieux coordonné et assuré à plus long terme au niveau des pays.

Évaluation conjointe des stratégies et des plans sanitaires nationaux

Une évaluation conjointe est un bilan commun des forces et des faiblesses d'une stratégie sanitaire nationale, acceptée par les différents partenaires comme fondement de l'appui technique et financier. L'évaluation doit être basée dans le pays, alignée sur les processus nationaux et comprendre un élément indépendant.

Pactes de pays ou équivalents

Il s'agit d'accords limités dans le temps par lesquels les gouvernements, les partenaires de développement et autres signataires s'engagent à appuyer d'une façon définie l'exécution d'un plan sanitaire national. Les modalités de gestion de l'aide et les dispositifs de suivi pour mesurer les progrès accomplis par rapport à ces engagements font partie du pacte de pays.

Grands axes de l'IHP+

- Appuyer les processus nationaux de **planification** sectorielle
- Amener les partenaires à se fier davantage aux plans nationaux en les incitant à évaluer conjointement les forces et les faiblesses de ces plans
- Unifier les modalités de soutien du plan par les partenaires en établissant des **pactes de pays** ou en les renforçant
- Adopter un **cadre unique de suivi des résultats** pour contrôler l'exécution du plan
- Accroître la responsabilité mutuelle en **comparant les progrès accomplis aux engagements pris dans les pactes**